

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES DE LA BANQUE ROGERS

Les présentes Modalités constituent un accord juridique entre vous et nous et régissent votre participation au Programme de récompenses. Veuillez les lire attentivement. Vous y trouverez des renseignements importants au sujet du Programme de récompenses, y compris sur la façon dont vous pouvez accumuler et échanger vos Récompenses.

1. **Définitions**

« **Achat admissible** » désigne un Achat effectué avec la Carte, à l'exception : (a) des Avances de fonds; (b) des Opérations analogues à une opération en espèces; (c) des Transferts de solde; (d) des intérêts; (e) des paiements effectués à l'égard du Compte; (f) des primes d'assurance et autres primes; (g) des frais liés au Compte; (h) des achats de biens ou de services auprès de commerçants classés comme offrant des biens ou des services qui ne sont pas admissibles à un rabais ou qui sont exclus par la loi à cet égard, ou les achats de biens et services qui sont interdits par les lois du Canada et de tout pays où le Compte et/ou la Carte sont utilisés ou à partir desquels les biens ou services sont fournis. Nous indiquerons vos Achats admissibles lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers et pouvons modifier la liste des achats qui ne sont pas considérés comme des Achats admissibles en tout temps sans préavis.

« **Carte** » a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte et, dans les présentes Modalités, désigne votre carte de crédit Fido Mastercard ou Platine Mastercard de Rogers, selon le cas (y compris les Cartes des Utilisateurs autorisés de votre Compte).

« **Compte** » désigne le compte de carte de crédit Fido Mastercard^{MD} ou Platine Mastercard^{MD} de Rogers, selon le cas.

« **Compte de récompenses** » désigne le compte nominal que nous avons ouvert et que nous maintenons ouvert en votre nom pour le crédit et le débit des Récompenses obtenues par vous et par tout Utilisateur autorisé dans le cadre du Programme de récompenses.

« **Crédit** » désigne une opération de crédit portée à votre Compte, y compris les opérations liées au retour ou à l'échange d'un Achat. Cela exclut les paiements, les échanges de Récompenses ou d'autres ajustements à votre Compte.

« **Date d'inscription** » désigne la date à laquelle une opération est inscrite à votre Compte de récompenses.

« **Entente avec le titulaire de carte** » désigne le contrat avec le Titulaire de la carte de la Banque Rogers régissant le Compte et chaque Carte émise sur le Compte.

« **Modalités** » désigne les présentes Modalités du Programme de récompenses de la Banque Rogers, dans leurs versions modifiées ou remplacées par nous de périodiquement.

« **Nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Rogers.

« **Programme de récompenses** » désigne le Programme de récompenses lié aux Cartes Mastercard Fido ou Platine Mastercard de Rogers, selon le cas, qui vous permet de gagner des Récompenses.

« **Récompenses** » désigne les récompenses sous forme de remises en argent calculées selon un certain pourcentage des Achats admissibles ou des Crédits portés à votre Compte.

« **Titulaire principal de la carte** » désigne la personne qui a fait la demande de la Carte et au nom de laquelle le Compte a été ouvert.

« **Vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent le Titulaire principal du Compte.

Tous les autres termes en majuscules ont la signification qui leur est attribuée dans l'Entente avec le titulaire de carte. Pour éviter toute ambiguïté, aux fins des présentes Modalités, l'ensemble de ces termes ne renvoient qu'à votre carte

et à celle de tout Utilisateur autorisé (et non à toute autre carte qui pourrait également être couverte par l'Entente avec le titulaire de carte).

2. Entente avec le titulaire de carte

Vous comprenez et acceptez que toutes les modalités et conditions de votre Entente avec le titulaire de carte font partie des présentes Modalités. En cas d'incompatibilité entre les présentes Modalités et l'Entente avec le titulaire de carte, les présentes Modalités auront préséance dans la mesure nécessaire pour résoudre l'incompatibilité.

3. Acceptation des présentes Modalités

En activant une Carte, en signant ou en utilisant votre Carte, en ayant un Solde, en accédant à votre Compte ou en faisant un paiement à celui-ci, vous signifiez que vous avez lu les présentes Modalités et que vous avez compris et accepté tout le contenu des présentes. Malgré toute autre disposition des présentes Modalités, la publication de tout type de document contenant la version des Modalités en vigueur et l'affichage de cette version des Modalités en vigueur à l'adresse www.banquerogers.com seront réputés constituer un avis par écrit de ces Modalités.

4. Admissibilité

Les Titulaires principaux de la carte Mastercard Fido ou Platine Mastercard de Rogers, selon le cas, sont admissibles au Programme de récompenses et y sont automatiquement inscrits. Le Programme de récompenses est offert sans frais supplémentaires pour vous et s'ajoute aux autres avantages qui accompagnent votre carte et celle de tout Utilisateur autorisé. Un seul Compte de récompenses sera établi pour chaque type de Compte. En d'autres termes, toutes les Récompenses obtenues par vous et par tout Utilisateur autorisé pour un type de Compte donné seront uniquement créditées au Compte de récompenses correspondant à ce type de Compte.

5. Accumulation des Récompenses

Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération et sont versées quotidiennement dans le Compte de récompenses en vue de leur échange, tant et aussi longtemps que le Compte est en règle.

Les Récompenses seront calculées à la Date d'inscription pour chaque type de Compte, comme suit :

(a) Comptes de carte Fido Mastercard

- 1,5 point pour chaque dollar (1,00 \$) d'Achats admissibles effectués à l'aide de votre Carte ou de celle de tout Utilisateur autorisé en dollars canadiens sur tous les paiements et abonnements récurrents admissibles (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1,50 %); et
- 1 point pour chaque dollar (1,00 \$) de tous les autres Achats admissibles effectués avec votre Carte ou celle de tout Utilisateur autorisé (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1,00 %).

(b) Comptes de carte Platine Mastercard de Rogers

- 3 points pour chaque dollar (1,00 \$) d'Achats admissibles effectués à l'aide de votre Carte ou de celle d'un Utilisateur autorisé en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 3,00 %); et
- 1 point pour chaque dollar (1,00 \$) d'autres Achats admissibles effectués à l'aide de votre Carte ou de celle d'un Utilisateur autorisé (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1,00 %).

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire principal de la carte ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

Les Récompenses portées au crédit de votre Compte de récompenses pour tout achat admissible effectué à l'aide de votre Carte ou de celle d'un Utilisateur autorisé que vous retournez par la suite seront ajustées et figureront sur votre Compte de récompenses. Le solde de votre Compte de récompenses sera réduit en fonction du nombre de Récompenses correspondant au montant porté initialement au crédit de votre Compte. Vous devez savoir que, dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.

Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'erreurs dans le solde de Récompenses de votre Compte de récompenses. Si des Récompenses ont été attribuées à votre Compte de récompenses par erreur, nous nous réservons le droit de déduire le nombre de Récompenses accordées par erreur à tout moment, sans vous en avertir. Nous ne sommes pas tenus d'honorer toute demande d'échange de Récompenses qui ont été attribuées à votre Compte de récompenses par erreur.

En cas de litige concernant le montant des Récompenses que vous avez accumulées, échangées ou déduites, nos dossiers concernant toutes les Récompenses seront considérés comme complets, définitifs et exécutoires. Vous devez nous informer rapidement de toute divergence au 1 855 775-2265.

Vous pouvez également nous informer rapidement de toute divergence par courrier postal acheminé à l'adresse suivante :

Banque Rogers
C.P. 57130, RPO Jackson Square
Hamilton (Ontario) L8P 4W9
À l'attention du Service à la clientèle

6. **Récompenses en prime**

De temps à autre, nous pouvons vous offrir des Récompenses en prime. Les modalités et les conditions qui s'appliquent à ces offres vous seront communiquées séparément.

De plus, en tant que client, vous pourriez profiter de temps à autre d'occasions spéciales d'accumuler des Récompenses grâce à nos associations avec certains partenaires commerciaux. Les modalités et les conditions d'une telle offre, et toutes autres modalités et conditions qui accompagnent cette offre s'appliquent.

7. **Échange de Récompenses**

Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles, à partir de 10,00 \$ CA. Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'application mobile de la Banque Rogers. L'application de la Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et est assujettie à des modalités et des conditions supplémentaires. Les Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de vos Achats admissibles ou de la valeur au comptant de votre Compte de récompenses, selon le moins élevé de ces deux montants.

Vous êtes la seule personne autorisée à ouvrir une session dans le Compte de récompenses et à échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées.

Les échanges de Récompenses ne sont pas pris en compte dans le paiement minimum mensuel de votre Compte. Il vous incombe d'effectuer le paiement du montant minimum qui figure sur chacun de vos Relevés de compte mensuels.

Vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre Relevé de compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre la demande de crédit à porter à votre Relevé de compte annuel pour chaque année sollicitée pour l'obtention dudit crédit, et ce, avant le 1^{er} décembre de l'année en question. Les crédits portés à votre Relevé de compte annuel seront accordés en janvier de l'année suivante et le

montant crédité correspondra à la valeur totale en dollars du solde de votre Compte de récompenses à la date d'inscription du crédit sur le Compte.

Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en espèces en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez demander un paiement en espèces pour chaque année sollicitée pour l'obtention dudit crédit, et ce, au plus tard le 1er décembre de l'année en question. Les paiements annuels en espèces seront effectués en janvier de l'année suivante et le montant accordé correspondra à la valeur totale en dollars du solde de votre Compte de récompenses à la date d'émission du crédit qui vous est destiné.

8. Utilisation des renseignements personnels

Nous pouvons échanger les renseignements à votre sujet relativement au Programme de récompenses et au Compte avec d'autres parties comme des partenaires, des commerçants ou des fournisseurs de services participants, dans la mesure où cela est nécessaire à l'administration du Programme de récompenses. Toute cueillette, utilisation ou divulgation de renseignements personnels à votre sujet sera effectuée en conformité avec la Politique de confidentialité de la Banque Rogers, que vous pouvez trouver à l'adresse www.banquerogers.com.

9. Impôts

Vous êtes responsable de tout impôt fédéral et/ou provincial à payer et de toute déclaration d'impôt (y compris, sans toutefois s'y limiter, les déclarations de revenus personnels et commerciaux) découlant de l'accumulation de Récompenses. Nous nous dégageons de toute responsabilité à cet égard, et vous comprenez que nous ne vous délivrerons aucun reçu d'impôt.

10. Modifications apportées au Programme de récompenses et aux présentes Modalités

Nous nous réservons le droit de modifier le Programme de récompenses et les présentes Modalités, en tout ou en partie, à tout moment en vous faisant parvenir un avis par écrit de ladite modification au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de celle-ci. Les modifications apportées au Programme peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des modifications aux taux d'accumulation des Récompenses, au plafond de Récompenses ou à ce qui constitue un Achat admissible.

11. Décès et divorce ou séparation

En cas de décès, votre participation au Programme de récompenses prendra fin immédiatement, le Compte et votre Compte de récompenses seront fermés et les Récompenses portées au crédit de votre Compte de récompenses (y compris toutes les Récompenses accumulées conformément au paragraphe 5 des présentes Modalités sur les Achats admissibles effectués pendant la période du Relevé de compte au cours de laquelle le décès est survenu et que nous avons inscrites sur votre Compte de récompenses conformément aux dispositions du paragraphe 5 des présentes Modalités) seront échangeables par votre succession.

Les Récompenses portées au crédit de votre Compte de récompenses ne sont à aucun moment divisibles en cas de séparation ou de divorce.

12. Dispositions diverses

Les Récompenses n'expirent pas tant que votre Compte demeure ouvert. Les Récompenses ne peuvent être échangées que si votre Compte est en règle.

Tout usage abusif des privilèges rattachés au Programme de récompenses, tout manquement à ses conditions ou toute fausse déclaration de votre part ou de la part d'un Utilisateur autorisé pourrait nous amener à résilier votre participation ou celle de tout Utilisateur autorisé au Programme de récompense, et une telle résiliation pourrait entraîner la perte des Récompenses accumulées. De temps à autre, il peut être nécessaire pour nous de restreindre, de suspendre ou de modifier de toute autre manière certains aspects du Programme de récompenses et, le cas échéant, avec ou sans préavis.

Les Récompenses ne sont ni remboursables ni substituables et n'ont aucune valeur monétaire. Les Récompenses ne peuvent être revendues, données en gage ni hypothéquées de quelque manière que ce soit par vous ou par tout Utilisateur autorisé.

Le Programme de récompenses est nul là où la législation fédérale, provinciale ou municipale l'interdit.

^{MD} Mastercard est une marque de commerce déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

^{MC} Banque Rogers, ainsi que les noms, marques et logos associés sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, utilisées sous licence. © 2024